

## DUPLICATE - MÉMENTO FINANCIER 2024-2025

Tout chèque parvenant au trésorier ou au président, sans document d'accompagnement, sera systématiquement retourné à son expéditeur.

D'autre part, tous les chèques concernant les licences (y compris les licences scolaires) doivent parvenir à la personne qui est responsable de la gestion des licences. Les autres chèques seront envoyés au trésorier.

### LICENCES

Le montant de la licence fédérale est composé d'une part fédérale et d'une part comité. La licence « Loisir » ne permet aucune forme de compétition. La licence « Découverte » est réservée aux joueurs qui n'ont jamais été licenciés.

<u>Licences</u>	Adultes	Espoirs	Jeunes
	S - V - D - R	E	J - C - B - P - M
<b>Licence "Premium"</b> (Part comité / fédé)	<b>50,00 €</b> 10,00 € / 40,00 €	<b>12,00 €</b> 5,00 € / 7,00 €	<b>5,00 €</b> 0,00 € / 5,00 €
<b>Licence "Loisir"</b> (Part comité / fédé)	<b>30,00 €</b> 0,00 € / 30,00 €		
<b>Découverte</b> (Part comité / fédé)	<b>25,00 €</b> 8,00 € / 17,00 €		

## DROITS D'INSCRIPTION ET REDEVANCES POUR LES TOURNOIS RÉGIONAUX :

### 1. Tournois en 2 parties : (Qualifs CDF 567 – Qualifs VDR – Simultané mondial – Simultané VDR)

Droits d'inscription	Adultes	Espoirs	Jeunes	Poussins
	S - V - D - R	E	J - C - B	P - M
<b>2 parties jouées</b> (Part club / comité / fédé)	<b>10,00 €</b> 4,50 € / 1,50 € / 4,00 €	<b>5,00 €</b> 2,50 € / 2,50 € / 0,00 €	<b>2,00 €</b> 1,00 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>

Open pour le Trophée Val de Loire :

<b>1 partie Open</b> (Part club / comité / fédé)	<b>3,00 €</b> 1,50 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>1,50 €</b> 0,75 € / 0,75 € / 0,00 €	<b>0,50 €</b> 0,25 € / 0,25 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>1 partie Open + 1 encadrement</b> (Part club / comité / fédé)	<b>2,00 €</b> 1,00 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>1,00 €</b> 0,50 € / 0,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

Redevance : La part fédérale est payée par le comité. La redevance est donc la somme de la part Comité et de la part Fédé. Voir fiche de trésorerie pour le calcul.

(Décision votée au CA du 22/06/13, puis à l'AG du 22/09/13)

### 1bis. Tournois en 2 parties : (Championnats départementaux)

Droits d'inscription	Adultes	Espoirs	Jeunes	Poussins
	S - V - D - R	E	J - C - B	P - M
<b>2 parties jouées</b> (Part club / comité / fédé)	<b>10,00 €</b> 5,00 € / 5,00 € / 0,00 €	<b>5,00 €</b> 2,50 € / 2,50 € / 0,00 €	<b>2,00 €</b> 1,00 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>

Open pour le Trophée Val de Loire :

<b>1 partie Open</b> (Part club / comité / fédé)	<b>3,00 €</b> 1,50 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>1,50 €</b> 0,75 € / 0,75 € / 0,00 €	<b>0,50 €</b> 0,25 € / 0,25 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>1 partie Open + 1 encadrement</b> (Part club / comité / fédé)	<b>2,00 €</b> 1,00 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>1,00 €</b> 0,50 € / 0,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

Les redevances dues à la FFSc à partir du 6ème joueur jusqu'à concurrence du 10ème joueur « hors département » sont prises en charge par le Comité Val de Loire.

Redevance : Pas de redevance fédérale sur cette épreuve. La redevance est donc constituée uniquement de la part Comité. (Exception : à partir du 6ème joueur hors département la redevance fédérale est de 3 € par joueur). Voir fiche de trésorerie pour le calcul.

(Décision votée au CA du 22/06/13, puis à l'AG du 22/09/13)

## 2. Tournois en 3 parties (Qualifs CDF 4 – Qualifs CDF 123 – Blitz – Semi-rapides – Simultané PO)

<u>Droits d'inscription</u>	Adultes	Espoirs	Jeunes	Poussins
	S - V - D - R	E	J / C / B	P - M
<b>3 parties jouées</b> (Part club / comité / fédé)	<b>13,00 €</b> 6,00 € / 3,00 € / 4,00 €	<b>6,50 €</b> 3,25 € / 3,25 € / 0,00 €	<b>3,00 €</b> 1,50 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>

Open pour le Trophée Val de Loire :

<b>2 parties Open</b> (Part club / comité / fédé)	<b>6,00 €</b> 3,00 € / 3,00 € / 0,00 €	<b>3,00 €</b> 1,50 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>1,50 €</b> 0,75 € / 0,75 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>2 parties Open + 1 encadrement</b> (Part club / comité / fédé)	<b>4,00 €</b> 2,00 € / 2,00 € / 0,00 €	<b>2,00 €</b> 1,00 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>1,00 €</b> 0,50 € / 0,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>1 partie Open</b> (Part club / comité / fédé)	<b>3,00 €</b> 1,50 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>1,50 €</b> 0,75 € / 0,75 € / 0,00 €	<b>0,50 €</b> 0,25 € / 0,25 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>1 partie Open + 1 ou 2 encadrement(s)</b> (Part club / comité / fédé)	<b>2,00 €</b> 1,00 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>1,00 €</b> 0,50 € / 0,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

Redevance : La part fédérale est payée par le comité. La redevance est donc la somme de la part Comité et de la part Fédé. Voir fiche de trésorerie pour le calcul.

(Décision votée au CA du 22/06/13, puis à l'AG du 22/09/13)

### 2bis. Tournois en 3 parties (Championnat régional ou championnats départementaux)

<u>Droits d'inscription</u>	Adultes	Espoirs	Jeunes	Poussins
	S - V - D - R	E	J / C / B	P - M
<b>3 parties jouées</b> (Part club / comité / fédé)	<b>13,00 €</b> 6,50 € / 6,50 € / 0,00 €	<b>6,50 €</b> 3,25 € / 3,25 € / 0,00 €	<b>3,00 €</b> 1,50 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>

Open pour le Trophée Val de Loire :

<b>2 parties Open</b> (Part club / comité / fédé)	<b>6,00 €</b> 3,00 € / 3,00 € / 0,00 €	<b>3,00 €</b> 1,50 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>1,50 €</b> 0,75 € / 0,75 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>2 parties Open + 1 encadrement</b> (Part club / comité / fédé)	<b>4,00 €</b> 2,00 € / 2,00 € / 0,00 €	<b>2,00 €</b> 1,00 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>1,00 €</b> 0,50 € / 0,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>1 partie Open</b> (Part club / comité / fédé)	<b>3,00 €</b> 1,50 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>1,50 €</b> 0,75 € / 0,75 € / 0,00 €	<b>0,50 €</b> 0,25 € / 0,25 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>1 partie Open + 1 ou 2 encadrement(s)</b> (Part club / comité / fédé)	<b>2,00 €</b> 1,00 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>1,00 €</b> 0,50 € / 0,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

Les redevances dues à la FFSc à partir du 6ème joueur jusqu'à concurrence du 10ème joueur « hors comité » ou « hors département » sont prises en charge par le Comité Val de Loire.

Redevance : Pas de redevance fédérale sur cette épreuve. La redevance est donc constituée uniquement de la part Comité. (Exception : à partir du 6ème joueur hors département la redevance fédérale est de 4 € par joueur). Voir fiche de trésorerie pour le calcul.

(Décision votée au CA du 22/06/13, puis à l'AG du 22/09/13)

### 3. Championnat régional par paires

Droits d'inscription (par joueur)	Adultes	Espoirs	Jeunes	Poussins
	S - V - D - R	E	J - C - B	P - M
<b>Championnat joué en 3 parties</b> (Part club / comité / fédé)	<b>10,00 €</b> 4,50 € / 4,50 € / 1,00 €	<b>5,00 €</b> 2,50 € / 2,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Championnat joué en 2 parties</b> (Part club / comité / fédé)	<b>7,00 €</b> 3,00 € / 3,00 € / 1,00 €	<b>3,50 €</b> 1,75 € / 1,75 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

Redevance : La part fédérale est payée par le comité. La **redevance** est donc la somme de la part Comité et de la part Fédé. Voir fiche de trésorerie pour le calcul.

(Décision votée au CA du 22/06/13, puis à l'AG du 22/09/13)

### 4. Finale du Trophée Val de Loire (Exonération de la redevance FFSc)

Tournoi gratuit pour les joueurs figurant dans le classement final du Trophée Val de Loire de l'année en cours (Décision validée lors de l'AG du 17/09/23). Les joueurs qui s'inscrivent dans ce tournoi et qui ne figurent pas dans le classement final du Trophée Val de Loire de l'année en cours se réfèrent au tableau tarifaire ci-dessous.

Le Comité Val de Loire verse un dédommagement de 6,00 € par joueur « gratuit » au club organisateur.

Le Comité Val de Loire prend en charge le cadeau d'accueil, la dotation de la Finale du Trophée et l'apéritif du midi. (Décision validée lors de l'AG du 17/09/23)

Droits d'inscription	Adultes	Espoirs	Jeunes	Poussins
	S - V - D - R	E	J - C - B	P - M
<b>Joueurs qualifiés par le classement du Trophée Val de Loire</b>				
3 parties jouées	<b>Gratuit</b>			
<b>Joueurs non qualifiés par le classement du Trophée Val de Loire</b>				
3 parties jouées (Part club / comité / fédé)	<b>15,00 €</b> 6,00 € / 9,00 € / 0,00 €	<b>7,50 €</b> 3,00 € / 4,50 € / 0,00 €	<b>3,75 €</b> 1,50 € / 2,25 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>

Open pour le Trophée Val de Loire :

2 parties jouées (Part club / comité / fédé)	<b>10,00 €</b> 4,00 € / 6,00 € / 0,00 €	<b>5,00 €</b> 2,00 € / 3,00 € / 0,00 €	<b>2,50 €</b> 1,00 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
1 partie jouée (Part club / comité / fédé)	<b>5,00 €</b> 2,00 € / 3,00 € / 0,00 €	<b>2,50 €</b> 1,00 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>1,25 €</b> 0,50 € / 0,75 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>

Redevance : Pas de redevance fédérale sur cette épreuve.

### 5. TH2 Téléthon, Simultané Neurodon

Pas de tarif fixé, pas de redevance.

## 6. TH2 du comité par centres

Droits d'inscription	Adultes	Espoirs	Jeunes	Poussins
	S - V - D - R	E	J - C - B	P - M
<b>2 parties jouées</b> (Part club / comité / fédé)	<b>10,00 €</b> 3,00 € / 4,00 € / 3,00 €	<b>5,00 €</b> 1,67 € / 3,33 € / 0,00 €	<b>2,00 €</b> 0,67 € / 1,33 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>

Open pour le Trophée Val de Loire :

<b>1 partie Open</b> (Part club / comité / fédé)	<b>3,00 €</b> 1,00 € / 2,00 € / 0,00 €	<b>1,50 €</b> 0,50 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>0,50 €</b> 0,17 € / 0,33 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>1 partie Open + 1 encadrement</b> (Part club / comité / fédé)	<b>2,00 €</b> 0,67 € / 1,33 € / 0,00 €	<b>1,00 €</b> 0,33 € / 0,67 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

Redevance : La part fédérale est payée par le comité. La redevance est donc la somme de la part Comité et de la part Fédé. Voir fiche de trésorerie pour le calcul.

(Décision votée au CA du 22/06/13, puis à l'AG du 22/09/13)

## 7. TH2 des hirondelles

Droits d'inscription	Adultes	Espoirs	Jeunes	Poussins
	S - V - D - R	E	J - C - B	P - M
<b>2 parties jouées</b> (Part club / comité / fédé)	<b>12,00 €</b> 8,00 € / 2,00 € / 2,00 €	<b>6,00 €</b> 5,00 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>2,00 €</b> 1,67 € / 0,33 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>

Open pour le Trophée Val de Loire :

<b>2 parties Open</b> (Part club / comité / fédé)	<b>6,00 €</b> 5,00 € / 1,00 € / 0,00 €	<b>3,00 €</b> 2,50 € / 0,50 € / 0,00 €	<b>1,50 €</b> 1,25 € / 0,25 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>1 partie Open</b> (Part club / comité / fédé)	<b>3,00 €</b> 2,50 € / 0,50 € / 0,00 €	<b>1,50 €</b> 1,25 € / 0,25 € / 0,00 €	<b>0,50 €</b> 0,42 € / 0,08 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>
<b>1 partie Open + 1 encadrement</b> (Part club / comité / fédé)	<b>2,00 €</b> 1,67 € / 0,33 € / 0,00 €	<b>1,00 €</b> 0,84 € / 0,16 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

Par dérogation, les tarifs de ce tournoi ont été fixés pour couvrir sa semi-dotation

Redevance : La redevance fédérale doit être versée directement par le club organisateur auprès de la FFSc. La redevance Comité est donc constituée uniquement de la part Comité. Le montant de la redevance fédérale est de 2 euros par joueur des catégories S, V, D et R inscrit au tournoi. (Pas de redevance fédérale pour les jeunes ni pour les opens)

## 8. Simultané national au profit du scolaire

Droits d'inscription	Adultes	Espoirs	Jeunes	Poussins
	S - V - D - R	E	J - C - B	P - M
<b>2 parties jouées</b> (Part club / comité / fédé)	<b>10,00 €</b> 4,00 € / 6,00 € / 0,00 €	<b>5,00 €</b> 2,00 € / 3,00 € / 0,00 €	<b>2,00 €</b> 0,80 € / 1,20 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>

Open pour le Trophée Val de Loire :

<b>1 partie Open</b> (Part club / comité / fédé)	<b>5,00 €</b> 2,00 € / 3,00 € / 0,00 €	<b>2,50 €</b> 1,00 € / 1,50 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>1 partie Open + 1 encadrement</b> (Part club / comité / fédé)	<b>4,00 €</b> 1,60 € / 2,40 € / 0,00 €	<b>2,00 €</b> 0,80 € / 1,20 € / 0,00 €	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

Redevance : Pas de redevance fédérale sur cette épreuve. La redevance est donc constituée uniquement de la part Comité.

## **9. Qualification Interclubs**

Droits d'inscription par équipe :

Nb équipes <b>7 joueurs</b>	Droits d'inscription	Nb équipes <b>5 joueurs</b>	Droits d'inscription
1	65 €	1	50 €
2	125 €	2	95 €
2 + x	55 € par équipe à partir de la 3 <sup>ème</sup> équipe	2 + x	40 € par équipe à partir de la 3 <sup>ème</sup> équipe
Cas particulier : 1 équipe de 7 joueurs + 1 équipe de 5 joueurs : 110 €			

Droits d'inscription pour les parties jouées en open :

- Pour un joueur participant aux résultats de son équipe sur au moins une partie : gratuit.
- Pour un joueur ne faisant pas partie d'une équipe : voir tarifs des tournois en 3 parties.

Redevance : 30% du montant des droits d'inscription perçus par le club organisateur.

(Décision votée à l'AG du 21/09/08) – Redevance fédérale : 20 € par équipe de 7 joueurs ; 15 € par équipe de 5 joueurs.

## **10. Simultanés permanents**

Droits d'inscription : Libre

Redevance : 0,75 € par joueur et par partie ; gratuité pour les catégories jeunes (EJCBPM)

(Redevance FFSc payée par le comité : 0,50 € par joueur et par partie ; gratuité pour les catégories jeunes)

## **11. Simultanés de France**

Droits d'inscription : Libre

Redevance : aucune

(Redevance FFSc payée par le club : 0,75 € par joueur et par partie ; gratuité pour les catégories jeunes)

## **12. Scrabble classique**

Cf. mémento spécifique

## **SUBVENTIONS – INDEMNITÉS – DOTATIONS SPÉCIALES :**

### **1. Subventions clubs nouveaux**

- 1ère année : 120 € (minimum 10 licenciés + justificatif de dépenses).
- 2ème année : 60 € (minimum 10 licenciés dont 5 « Premium » + justificatif de dépenses).

### **2. Indemnisations des joueurs**

- Finale du Championnat de France SN123 (**Tournefeuille**) : maxi **50 €** par joueur qualifié. Enveloppe maximum de **1000 €** à répartir entre les qualifiés s'il y en a plus de 20.
- Finale du Championnat de France SN4 (**Vichy**) : maxi **30 €** par joueur qualifié. Enveloppe maximum de **750 €** à répartir entre les qualifiés s'il y en a plus de 25.
- Finale du Championnat de France SN567 - (**Vichy**) : maxi **30 €** par joueur qualifié. Enveloppe maximum de **750 €** à répartir entre les qualifiés s'il y en a plus de 25.
- Finale du Championnat de France VDR (**Vichy**) : maxi **30 €** par joueur qualifié. Enveloppe maximum de **1500 €** à répartir entre les qualifiés s'il y en a plus de 50.
- Championnats du Monde (**Québec**) : maxi **300 €** par joueur sélectionné. Enveloppe maximum de **1800 €** à répartir entre les qualifiés classique et duplicate s'il y en a plus de 6. Subvention non cumulable avec une éventuelle subvention pour le CdM Classique.

**Ces indemnisations ne sont accordées que sous réserve**

- **de figurer au classement du Trophée du Comité Val de Loire (cf. règlement annexé).**
- **d'avoir joué toutes les parties de la compétition pour laquelle la subvention est attribuée. (Sauf cas particulier justifiant l'abandon)**

### **3. Indemnisations des clubs**

- Finale du Championnat de France Interclubs (**Bron**)  
300 € par équipe de 7 joueurs qualifiée.  
200 € par équipe de 5 joueurs qualifiée.

**Cette indemnisation n'est accordée qu'aux clubs ayant respecté leur quota d'arbitrage sur l'ensemble des compétitions figurant au calendrier du Trophée du Comité Val de Loire.**

### **4. Subventions pour location de salle**

- Une subvention pour location de salle peut être sollicitée dans le cadre de l'organisation de toute compétition figurant au calendrier du Trophée du Comité Val de Loire de Scrabble. Elle sera accordée sur présentation d'une facture.
- Le montant de la subvention, plafonné à 300 €, sera calculé selon 3 tarifs différents en fonction du nombre de joueurs ayant joué au moins une partie.
  - 60% du prix de la location si  $N < 81$ .
  - 55% du prix de la location si  $80 < N < 121$ .
  - 50% du prix de la location si  $N > 120$ .

### **5. Subventions pour l'achat des dotations**

- **15 €** par tournoi (sauf pour les compétitions sur plusieurs centres où le Comité Val de Loire se charge d'acheter et remettre les coupes)
- **30 €** pour le Championnat Régional par Paires
- **150 €** pour les Championnats Départementaux.
- La dotation du championnat régional Val de Loire est intégralement prise en charge par le Comité Val de Loire (décision du CA du 25/05/2024)

Il s'agit de plafonds de subvention (si l'achat est inférieur au plafond, la subvention est limitée au montant réel de la dépense effectuée) et les subventions ne sont accordées que sur présentation d'une facture.

## **6. Frais de déplacement**

- **0,30 €/kilomètre/voiture + frais éventuels de péage** (ou frais réels sur présentation du titre de transport et/ou de sa facture)
- Les déplacements des membres du Bureau, chargés de mission et éventuels invités aux réunions institutionnelles du Comité, sont pris en charge en tout ou partie par le Comité, suivant le contexte, de manière à ce que ces personnes n'aient pas de frais personnels à assumer.
- Les déplacements des Présidents de club aux Conseils d'Administration sont pris en charge à 50% par le Comité et à 50% par les clubs.
- Lors d'un déplacement en voiture, seul(e)s les conducteurs(trices) peuvent bénéficier de ces indemnités de déplacement.
- Par ailleurs, le Comité prend en charge une partie des frais de déplacement de son (ses) représentant(s) convoqué(s) aux CA, à l'AG de la FFSc et aux réunions commandées par l'activité fédérale. Cette prise en charge vient compléter l'indemnisation apportée par la FFSc, de manière à couvrir totalement les frais engagés par le(s) représentant(s) du Comité à ces occasions, sauf lorsque la participation à une réunion ne génère pas de frais supplémentaires pour le(s) représentant(s).

## **7. Scolaires**

- Le comité aide les animateurs de clubs scolaires à investir en matériel avec des kits constitués de 12 jeux, d'un tableau magnétique et du manuel « Le scrabble pour les jeunes ». Une convention est alors signée pour 6 ans (30 € par an) pour un coût de 200 € pour le comité au moment de l'achat. A noter que les animateurs peuvent être des licenciés intervenant dans les écoles ou des enseignants.
- Le comité paie les inscriptions des jeunes du comité au championnat de France ainsi que les déplacements. En contrepartie, il demande aux familles une participation de 50 € par enfant.
- Le comité aide les représentants départementaux du concours de Scrabble scolaire à organiser les finales locales en remboursant éventuellement les goûters. Il offre également des petits lots aux premiers de la finale régionale.

## **8. Classique**

Cf. le mémento financier spécifique au scrabble classique.

## **9. Indemnisation d'arbitres extérieurs au Comité dans le cadre de l'organisation du Championnat Régional**

- Indemnité forfaitaire de 65 € si le repas est offert.
- Indemnité forfaitaire de 80 € si le repas n'est pas offert.

## **10. Dotation du Trophée Pamplémousse**

- **Vainqueur** : un bon pour un TH5, valeur maxi 50 euros, validité jusqu'au 31 août de la saison suivante.
- **Deuxième** : un bon pour un TH3, valeur maxi 30 euros, validité jusqu'au 31 août de la saison suivante.
- **Demi-finalistes** : un bon pour un tournoi en 3 parties comptant pour le Trophée, valeur maxi 13 euros, validité jusqu'au 31 août de la saison suivante.
- **Quarts-de-finalistes** : un bon pour tournoi en 2 parties comptant pour le Trophée, valeur maxi 10 euros, validité jusqu'au 31 août de la saison suivante.

Il va de soi que tous ces bons sont utilisables pour des montants inférieurs si les bénéficiaires n'ont pas l'occasion de disputer des compétitions correspondant à ces maximums.